

ASSEMBLEE GENERALE 2011

Discours de Monsieur Martin VERSCHELDE

Secrétaire-général d'Intermixt

Madame la bourgmestre, mesdames, messieurs les échevins de Sint-Laureins,
Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le rapport annuel d'Intermixt pour l'exercice 2010 vous a été transmis récemment et vous pouvez également le consulter sur le site internet d'Intermixt.

Il me revient l'honneur de vous en faire l'exposé.

En 2010, l'économie se porte mieux tant en Europe qu'en Belgique.

Ainsi, la consommation nette transportée par le réseau Elia en 2010 est estimée à 84,7 TWh pour 80,2 TWh en 2009. Cela équivaut une augmentation d'environ 5,7%.

La consommation totale de gaz naturel a également augmenté sensiblement en 2010 et s'est élevée à 215,3 TWh ce qui représente une augmentation de 10,9% par rapport à 2009.

Cette augmentation de la consommation résulte d'une croissance sensible de la consommation de gaz naturel des consommateurs industriels de 19,7% et des réseaux de distribution de 15,5%, alors que la demande de gaz naturel des centrales TGV a stagné.

Cette augmentation de la consommation est due pour l'industrie à la reprise de l'activité économique belge et pour les clients de distribution au printemps et à l'automne rigoureux de 2010.

Il n'en est pas moins que 2010 a été, au niveau économique, une année précaire pour l'Europe. En outre, les autorités financières de certains pays connaissent des problèmes suite à la crise financière et aux opérations de sauvetage des banques qui en ont résulté. Un certain nombre de pays ont annoncé des opérations d'assainissement en profondeur.

Le gouvernement fédéral encore en chantier devra faire face au défi de compenser le mali préestimé budgétaire avec au moins 17 milliards d'euros.

Le CEEP, centre européen des entreprises d'intérêt économique général à participations publiques, avertit à cet égard que des interventions aveugles au niveau des dépenses publiques peuvent avoir un impact négatif sur les services publics et la croissance économique. C'est que les services publics sont un important facteur de stimulation de la croissance économique.

Au sein du groupe de travail énergie du CEEP, Intermixt a estimé qu'il fallait porter une attention particulière au rôle que peuvent jouer les entreprises de réseaux ancrées localement dans le cadre de la promotion de la reprise économique et en particulier les objectifs européens de réduction d'émissions CO2.

Les réseaux intelligents et les compteurs intelligents sont indispensables si l'on veut atteindre les objectifs 20/20/20. En 2010, en Flandre, les sociétés Eandis et Infrax ont réalisé avec succès un projet expérimental à petite échelle pour l'installation de compteurs intelligents.

En Wallonie, Ores a également entamé un projet, alors que Sibelga, étant donné son contexte urbain, se concentre pour l'heure sur un travail conceptuel.

Cette différence d'approche tient compte des besoins auxquels le réseau de distribution doit répondre, déterminée tant par les facteurs d'environnement que par des différences de clientèle.

En Flandre et en Wallonie, où comparé à Bruxelles, il existe un plus grand potentiel pour l'installation de panneaux solaires et d'éoliennes, on note une augmentation substantielle de la production décentralisée.

Cela implique en d'autres termes qu'en Flandre et en Wallonie, le besoin d'un réseau bidirectionnel est plus intense. Les gestionnaires de réseaux doivent disposer en temps réel des informations réseaux nécessaires à la surveillance des équilibres sur les réseaux. C'est la raison pour laquelle les réseaux intelligents sont nécessaires.

Pour développer des réseaux intelligents, des compteurs intelligents doivent entre autres être placés qui renvoient, dans les délais, l'information sur la production et la consommation d'énergie. De tels compteurs pourraient en outre avoir un impact important sur le comportement des consommateurs. Par le biais de compteurs adaptés, les consommateurs finaux pourraient connaître plus rapidement leur consommation réelle de manière à pouvoir réagir de manière plus consciente par rapport à l'énergie.

Sur base des connaissances acquises dans le cadre de ces projets expérimentaux, les autorités régionales devront évaluer de manière détaillée les avantages de l'introduction de compteurs intelligents pour le consommateur. Cela doit leur permettre avant fin 2012 de décider sur base d'un bilan coût/dépenses de la manière dont le placement des compteurs intelligents se déroulera dans leur région.

La réduction des émissions de CO2 et l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones urbaines sont autant d'arguments repris par les médias en faveur des véhicules électriques.

Les gestionnaires de réseaux et en particulier Sibelga à Bruxelles suivent de manière active la politique de soutien se rapportant aux véhicules électriques. Si l'importance du sujet est soulignée, il faut mettre en garde contre la précipitation.

Il faut encore répondre à de nombreuses questions avant que l'on n'utilise des véhicules électriques à grande échelle. La technologie est en plein développement. La donnée centrale est la durée de vie des batteries ainsi que leur coût. Un mécanisme de transaction simple et raisonnable au niveau du coût sera également nécessaire.

Fin 2010 et début 2011, Intermixt a consacré diverses réunions aux propositions de transposition du troisième paquet d'énergie en droit belge. Le gouvernement fédéral démissionnaire a, en mai dernier, introduit au parlement fédéral un projet de loi en vue d'adapter la loi sur l'électricité et le gaz.

Les modifications proposées par le gouvernement entrent dans le cadre des objectifs du troisième paquet d'énergie et prévoient entre autres : le renforcement de l'indépendance et des compétences des régulateurs énergie. Dans ce cadre, le projet de gouvernement tient compte du principe repris dans la troisième directive électricité, à savoir que seule la CREG est compétente afin de déterminer la méthode tarifaire. Le législateur peut contraindre le régulateur à tenir compte dans l'exercice de sa compétence de certains lignes directrices tarifaires.

Une séparation plus explicite et formelle entre les activités de production et de fourniture et les activités de réseaux de transport. L'amélioration de la transparence de marché au niveau des activités de réseaux et des activités de fourniture par le biais d'une meilleure information des acteurs du marché et des consommateurs. Le renforcement du contexte de fonctionnement pour les régulateurs nationaux afin de promouvoir une régulation de marché plus efficace. Le renforcement des droits des consommateurs. Le projet de loi prévoit à cet égard un mécanisme de suivi afin de combattre la volatilité des prix de fourniture de l'électricité et/ou du gaz aux clients résidentiels et PME.

Dans le cadre d'une meilleure protection des consommateurs, le projet de loi de transposition du troisième paquet prévoit de continuer à développer le service fédéral de médiation pour l'Énergie. Ce service de médiation est opérationnel depuis début 2010 et a traité dans le courant de sa première année d'exercice quelques 4.000 plaintes.

Dans un souci de respect des exigences européennes en matière de service public, tout est mis œuvre pour traiter les plaintes des consommateurs de manière rapide et efficace. Dans ce cadre, on a tenu compte des efforts que les entreprises d'énergie et nos opérateurs ont fait en ce qui concerne le soin des clients par la création des services internes pour le traitement des plaintes de première ligne. Le service de médiation fait donc figure d'instance d'appel à laquelle les consommateurs finaux ont accès si aucune solution amiable n'a pu être trouvée par le biais d'un premier contact avec la société d'énergie.

Il est réjouissant pour notre secteur de constater que les plaintes reçues concernaient principalement des problèmes liés aux fournisseurs tels que des difficultés de paiement, des factures peu claires, des indemnités de rupture lors du changement de fournisseur,... Des plaintes relatives à la qualité du service offert par nos gestionnaires de réseaux de distribution sont beaucoup moins nombreuses.

Le fonctionnement correct du secteur des réseaux de distribution est considéré comme un fait acquis ce qui camoufle souvent les efforts qui doivent être mis en œuvre pour atteindre ce but.

Tout d'abord, depuis la libéralisation, les gestionnaires de réseaux de distribution doivent faire face à un nombre croissant d'obligations de service public.

Ainsi les gestionnaires de réseaux de distribution wallons doivent participer à la politique de diminution du nombre de coupures liées aux défauts de paiement. Dans ce cadre, les GRD wallons ont fait en 2010 diverses propositions afin d'améliorer les processus de marché des obligations de service public à caractère social.

En Flandre, le coût des obligations de service public ont augmenté de manière exponentielle. Plus d'un quart du tarif de réseaux de distribution facturé au client sert à couvrir les obligations de service public à caractère social, écologique et technique.

A cet égard, force est de constater que ce sont les obligations de service public écologiques qui ont sensiblement augmenté. Etant donné le succès des panneaux solaires, les GRD flamands doivent acquérir toujours plus de certificats. Les modifications au niveau des subsides pour la production d'énergie photovoltaïque, récemment approuvées par le parlement flamand, ralentiront la croissance explosive des coûts d'acquisition. Cela n'empêchera cependant pas que le coût des panneaux solaires déjà placés continuera à peser lourd.

Etant donné leur rôle de facilitateur de marché, les opérateurs de réseaux de distribution du secteur mixte ont, fin 2010, conclu un accord avec Infrac afin de mettre sur pied une clearing house commune.

Cette banque de données centrale fera office de plate-forme d'échange pour l'accès au marché libéralisé où toutes les données de marché sont rassemblées et à laquelle tous les acteurs du marché sont associés.

Les administrateurs communaux et leurs managers ont poursuivi en 2010 les démarches en vue d'un ancrage et d'un unbundling des sociétés belges de réseaux.

Ainsi, en 2010, des modifications fondamentales ont eu lieu au niveau du gestionnaire de réseaux de transport national Elia et de l'actionnaire principal public Publi-T. Grâce à la reprise de l'allemand 50 Hertz, Elia est devenu un acteur international, et le retrait d'Electrabel du capital a permis à Publi-T un contrôle complet sur Elia.

En 2010 également, l'actionnariat du gestionnaire de réseaux de transport gazier Fluxys s'est fortement modifié. Electrabel s'est retiré totalement du capital de Fluxys, tandis que Publigaz en tant qu'ancrage public belge, a renforcé sa position. A côté de cela, on a assisté à une restructuration de Fluxys et de ses filiales.

En conclusion, il y a lieu d'attirer l'attention sur les démarches mises en œuvre tant en Flandre qu'en Wallonie pour une poursuite de l'optimisation de la structure du capital des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes. Un leitmotiv à cet égard a été d'atteindre, au niveau du réseau de distribution, une plus grande transparence par le biais d'une diminution, dans les faits et en droit, de l'ampleur de l'actionnariat d'Electrabel.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Voici pour ce qui est du commentaire du rapport d'activités d'Intermixt, dont il ressort que la tâche des communes dans le secteur de l'électricité et du gaz s'est encore développée en 2010.

Je vous remercie pour votre attention.